

**INTERVENTION DU REPRESENTANT DU ROYAUME DU**  
**MAROC AU SEMINAIRE DES ACTEURS AFRICAINS**  
**FRANCOPHONES DE L'ACTION CONTRE**  
**LES MINES ET R.E.G**  
**COTONOU (Bénin) : 20-22 OCTOBRE 2008**

Depuis la récupération de ses provinces sahariennes en 1975, le Royaume du Maroc a été confronté aux dangers de mines et résidus de guerre posés anarchiquement par les séparatistes du front polissario et qui sont à l'origine d'accidents souvent mortels.

Face à cette problématique, le Royaume s'est vu dans l'obligation de sécuriser la zone et mettre les habitants à l'abri des dangers de mines et des R.E.G.

Ne disposant pas encore de structure nationale en charge de l'action contre les mines, le Maroc a confié la mission de dépollution des provinces sud aux unités des Forces Armées Royales stationnées dans cette zone.

C'est ainsi qu'une opération de dépollution a été lancée en deux phases : l'une avant 2007 caractérisée par l'assainissement progressif des zones au fur et à mesure de leur sécurisation, et l'autre après 2007, couvrant la totalité du territoire.

Pour vous en faire part, je me propose de vous présenter les caractéristiques de la lutte anti-mines menée au Maroc, les difficultés rencontrées et enfin, les perspectives d'avenir.

## **I/ CARACTERISTIQUES DE LA LUTTE ANTI-MINES :**

Au commencement, le déminage répondait à des besoins opérationnels, visant la sécurisation des zones de déploiement des unités, les axes logistiques et le nettoyage des zones peuplées, des lieux de pâturage, des points d'eau et des voies de communications reliant les centres urbains aux petites localités.

Cette phase a permis la récupération et la destruction de 64722 mines. Les dégâts enregistrés s'élèvent à 2144 victimes dont 534 décès.

L'opération de dépollution de grande envergure engagée à partir du 15 Janvier 2007, a mis à contribution 03 Bataillons du Génie renforcés de 9000 militaires, avec pour mission d'assainir les provinces sahariennes des mines et R.E.G.

Cette opération a permis à ce jour de dépolluer une superficie près de 550 Km<sup>2</sup>, de découvrir et de détruire 1776 mines, 3267 obus, 714 grenades et fusées et 74027 cartouches.

Le bilan des dégâts occasionnés au cours de la période, allant du 22/01/07 au 14/08/08 s'élève à 47 victimes dont 09 décès, 38 blessés qui ont été totalement pris en charge par l'Etat.

La dépollution est accompagnée de mesures parallèles en vue de minimiser les accidents. En effet, l'organe chargé du déminage en liaison avec les autorités locales, s'emploie d'une part à sensibiliser, éloigner et interdire aux populations l'accès aux zones jugées critiques, d'autre part à assainir, ouvrir et jalonner les axes.

Enfin, les zones représentant encore des dangers sont recensées et signalées aux autorités locales en attendant leur nettoyage.

## **II/ DIFFICULTES RENCONTREES**

En dépit des moyens mis en œuvre, les opérations de déminage sont handicapées par les difficultés suivantes :

✓ Le territoire est vaste et les mines sont posées anarchiquement par les rebelles du front polissario.

✓ La chaleur, les vents violents et les pluies diluviennes rendent le déminage et la détection difficiles.

✓ L'inexistence d'engins démineurs.

### **III/ LE MAROC ET LA CONVENTION D'OTTAWA**

Pays épris de paix et attaché au règlement pacifique des conflits, le Maroc a signé et ratifié tous les instruments internationaux en matière de désarmement. Il fait de son adhésion à la convention d'Ottawa un objectif stratégique. Cependant, la réalisation de cet objectif reste momentanément différée pour des impératifs de sécurité liés à ses provinces du sud. Cet obstacle conjoncturel à l'adhésion du Royaume disparaîtra dès que le conflit artificiel qui lui est imposé sera définitivement réglé.

Le Maroc fait preuve de son adhésion à l'élan universel pour l'élimination des MAP en appliquant, de facto, les dispositions de cette convention. A cet effet :

✓ Il a pris part activement au processus préparatoire de la convention et, en tant qu'observateur à l'ensemble des réunions des Etats Parties depuis 1999.

✓ Il a de son propre gré, présenté à titre volontaire, son premier rapport national d'application de la convention en 2006. Celui de l'année 2007, a été présenté au mois d'avril dernier.

✓ Le Maroc observe dans les faits, les dispositions de cette convention, puisqu'il ne produit pas, n'importe pas, ne stocke pas et ne transfère pas de mines.

Par ailleurs, nos relations avec la Minurso sont positives et se caractérisent par des réunions périodiques portant sur un échange de renseignements en matière de mines. Les observateurs onusiens sont associés aux opérations de destruction des mines récupérées.

La visite en juin dernier au Maroc de la présidente de l'ONG "Geneva call" et celle programmée pendant la dernière semaine du mois d'octobre en cours par l'O.N.G "I.C.B.L" sont une preuve supplémentaire de l'engagement de mon pays à l'égard de l'application de la convention d'Ottawa.

En définitive, le Maroc déploie des efforts considérables en vue de combattre le phénomène des mines posées anarchiquement par les séparatistes du polsario et ce malgré les conditions climatiques très sévères et les contraintes imposées par le terrain.

L'assainissement entrepris jusqu'à ce jour et qui répond aux principes fondamentaux de la convention d'Ottawa a permis la dépollution d'une partie importante du territoire des provinces Sud du Royaume.

Pour consolider cet état de fait et sécuriser totalement ces régions, les F.A.R sont déterminées à poursuivre l'opération de dépollution de l'ensemble des zones suspectes.

L'objectif recherché étant de mettre à l'abri les populations civiles des risques inhérents aux accidents de mines et R.E.G. et de leur permettre de vaquer à leurs activités quotidiennes et arriver à moyen terme à déclarer que la totalité de ces zones sont dépourvues de mines et ouvertes aux activités socio-économiques diverses. Du temps, des ressources seront encore nécessaires pour en venir à bout.